

**ON NE PEUT PAS CHANGER
LE PASSÉ.**

**MAIS ON PEUT
INFLUENCER L'AVENIR.**

Une aide rapide et non
bureaucratique – pour les victimes
de l'amiante et leurs proches

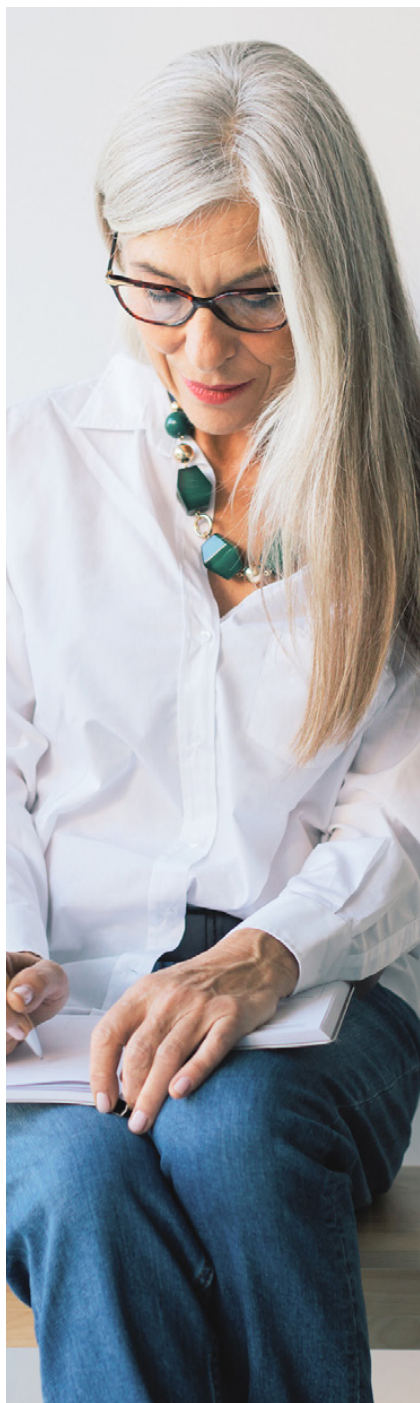
LA FONDATION EFA

La Fondation Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (EFA) est une fondation privée. Elle aide les personnes qui contractent une maladie à la suite d'une exposition à l'amiante – rapidement et sans bureaucratie inutile. Même si elles ont été exposées à ce matériau hors du cadre professionnel.

La Fondation EFA garantit ainsi également un soutien aux personnes dont la maladie n'est pas reconnue comme maladie professionnelle.

« Le risque découlant de la fibre d'amiante, autrefois portée aux nues, est encore bien présent. »

Benjamin Schlesinger,
directeur de la Fondation EFA



LE CARE SERVICE

Le diagnostic d'une maladie due à l'amiante représente de nombreux défis pour les personnes concernées et leurs proches. C'est pourquoi la Fondation EFA a mis sur pied un Care Service, en collaboration avec les ligues pulmonaires vaudoise et tessinoise et Lunge Zürich. Des spécialistes formés conseillent les personnes concernées, leurs proches et toute partie intéressée sur toute question relative à une maladie due à l'amiante – par téléphone ou personnellement. L'offre est gratuite.

Que pouvons-nous faire pour vous ?

Appelez-nous :

LUNGE ZÜRICH

T +41 44 268 20 00

stiftung-efa.ch/beratung

LIGUE PULMONAIRE VAUDOISE

T +41 21 623 38 00

stiftung-efa.ch/conseil

LEGA POLMONARE TICINESE

T +41 91 973 22 80

stiftung-efa.ch/consulenza

SOUTIEN FINANCIER

Toute personne souffrant d'une tumeur maligne dans la région de la plèvre ou du péritoine peut adresser une demande de soutien financier à la Fondation EFA. À condition qu'elle soit tombée malade après 2006 et qu'il est prouvé que sa maladie a été causée par une exposition à l'amiante en Suisse. Ses proches peuvent également souscrire à cette demande.

Vous trouverez toutes les informations sur :

stiftung-efa.ch/fr/prestations

LA FONDATION EFA EST À VOS CÔTÉS

Avez-vous des questions relatives aux indemnisations, à votre demande ou au thème de l'amiante ? La Fondation EFA vous répondra volontiers :

Fondation EFA

Fondation Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (EFA)
c/o Union syndicale suisse
Monbijoustrasse 61
3007 Berne

T +41 41 418 89 79
info@stiftung-efa.ch

« Toute personne qui tombe malade des suites d'une exposition à l'amiante sans en être responsable doit être aidée. C'est précisément pour cela que la Fondation EFA est essentielle. »

Dr Michael Schlunegger,
Care Service Zurich



FAITES UN GESTE

L'action de la Fondation EFA repose sur des dons provenant des milieux économiques et industriels, d'associations, d'autres institutions ou de particuliers. Chaque contribution est à la fois un témoignage de la responsabilité sociale et un signe d'empathie.

Au nom de toutes les personnes concernées et de leurs proches, la Fondation EFA remercie tous les donateurs et donatrices pour leur précieux soutien.

CONTRIBUEZ, VOUS AUSSI

Compte de la Fondation EFA pour les dons
CH88 0483 5138 0185 8100 1

Au nom de:

Fondation Fonds d'indemnisation des
victimes de l'amiante (EFA)
c/o Union syndicale suisse
Monbijoustrasse 61, 3007 Berne

